

Critique des documents budgétaires

Gérard Bélanger

Volume 46, Number 2, July–September 1970

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1003871ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1003871ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bélanger, G. (1970). Critique des documents budgétaires. *L'Actualité économique*, 46(2), 274–286. <https://doi.org/10.7202/1003871ar>

Critique des documents budgétaires

Avant le premier avril de chaque année, les administrations fédérale et provinciales doivent soumettre, à leur législature respective, les estimés budgétaires pour l'année financière qui va débiter. Habituellement, le ministre des finances donne lecture du discours du budget dans les semaines qui suivent le dépôt des estimés ; il indique alors comment il entend financer ses déboursés.

La Commission royale sur la taxation (Commission Carter) a publié une étude spéciale sur les documents budgétaires¹. Le texte qui suit reprend certains points de ce travail et montre les difficultés d'interprétation des données agrégées. Avec des exemples québécois, nous tenterons d'illustrer les différents problèmes et de montrer quelques voies de solution. Cependant nous n'aborderons pas la question de l'implantation du budget-programme qui devrait être la préoccupation majeure des prochaines années.

Les budgets s'apparentent aux opinions des économistes : il y en a pour tous les goûts. En effet, pour une même année, pas moins de quatre ensembles de données sont disponibles au niveau fédéral pour indiquer le montant des dépenses et des recettes et le surplus ou le déficit qui en découle. Le tableau 1 montre les différents chiffres pour l'année financière 1967-1968.

Les écarts observés dans l'estimation des dépenses et des recettes peuvent atteindre 25 p.c. De plus, c'est simplement par coïncidence qu'en 1967-1968 les quatre budgets indiquent un solde déficitaire ; pour l'année fiscale 1966-1967, le budget selon les comptes nationaux montrait un surplus alors que les trois autres révélaient

1. Robert M. Will, *The Budget as an Economic Document*, Studies of the Royal Commission on Taxation, No 1, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1966. 101 pages.

l'existence d'un déficit. Où est donc la vérité dans ce fouillis ? Quel est le véritable budget ?

DIFFÉRENTS TYPES DE BUDGET

Chacune des bases d'analyse s'est développée en fonction d'un objectif particulier : il en résulte donc différentes couvertures des activités du secteur public ainsi que des données non comparables. Nous passerons en revue les différents budgets dont les principales caractéristiques sont résumées au tableau 2.

C'est le budget administratif qui reçoit le plus d'attention ; la partie dépenses fait l'objet de tout le livre des crédits (livre bleu). Ce budget n'inclut pas les différentes caisses spéciales telles les caisses de sécurité de la vieillesse et d'assurance-chômage ; sont aussi exclus les avances et prêts aux différentes agences de la Couronne. En contrepartie, les recettes ne comprennent pas les versements des contribuables à ces différentes caisses. Par cette couverture partielle, le budget administratif est le plus petit des

Tableau 1

Comparaison des analyses financières pour l'année fiscale 1967-1968, gouvernement fédéral

(en millions de dollars)

Base de l'analyse	Recettes ou entrées	Dépenses ou sorties	Différence	Sources et date de la publication
Budget administratif	9,077	9,872	-795	Comptes publics pour l'année close le 31 mars 1968, novembre 1968
Flux total de caisse *	11,488	12,077	-589	Comptes publics pour l'année close le 31 mars 1968, novembre 1968
Comptes nationaux	10,883	11,285	-402	Discours du budget du 22 octobre 1968
Recettes et dépenses générales	10,376	11,075	-699	B.F.S., <i>Federal Government Finance Revenue and Expenditure</i> , Cat. no 68-211, décembre 1969

* Incluant les recettes au compte du régime de pension du Canada (672 millions) et les paiements au fonds de placement du régime de pension du Canada (665 millions).

Tableau 2
Comparaison sommaire des différentes analyses financières du gouvernement fédéral

	Budget administratif	Position de caisse	Budget des comptes nationaux	Recettes et dépenses générales
But	Contrôle par le parlement Ministère des Finances Année financière	Établir les besoins de caisse Ministère des Finances Année financière	Indiquer l'impact économique du gouvernement B.F.S. et ministère des Finances Années civile et financière et données trimestrielles	Évaluer les coûts des services B.F.S. Année financière
Responsable de sa publication	Ministère des Finances	Ministère des Finances	B.F.S. et ministère des Finances	B.F.S.
Période couverte	Année financière	Année financière	Années civile et financière et données trimestrielles	Année financière
Postes non inclus	— Caisse spéciales (assurance-chômage, sécurité de vieillesse, etc.) — Prêts et avances aux différentes agences gouvernementales	— Transactions non budgétaires rapportées sur base nette — Fonds d'assurance-chômage traité comme organisme à l'extérieur du gouvernement	— Prêts et avances faits au secteur privé — Achat et vente de capital existant	— Caisse de pension des fonctionnaires — Certaines transactions rapportées sur base nette
Type de comptabilité	Caisse à l'exception des comptes payés un mois après la fin de l'exercice	<i>Idem</i>	Caisse avec comme principale exception l'impôt sur le revenu des sociétés (exercice)	Même que « Budget administratif »
Existence de pures entrées comptables	Oui	Oui	Non	Non
Publication pour l'année — qui débute	Livre bleu et discours du budget	Solde net dans le discours du budget	Réconciliation avec budget administratif dans le discours du budget	Non
— qui se termine	<i>Idem</i> et comptes publics	Comptes publics et documents budgétaires de l'année suivante	Comptes nationaux, annuels et trimestriels	Dans <i>Government Finance</i> , un an après la publication des comptes publics
Ventilation des dépenses	Par article		Par type de dépenses	Classification fonctionnelle

SOURCES : Canadian Tax Foundation, *The National Finances 1969-70*, Toronto, 1969, pp. XIV-XXIII ; Robert M. Will, *op. cit.*, pp. 44-82 ; publications inscrites au tableau 1.

quatre budgets ; lié aux estimés budgétaires, il a comme objectif majeur le contrôle de l'Assemblée sur l'exécutif par les différents votes de crédits.

Au provincial, c'est exactement la même chose : les estimés donnent le niveau des dépenses et le discours du budget indique les sources de financement ; les placements ainsi que les prêts et avances sont présentés séparément, comme déboursés qualifiés d'extra-budgétaires.

Vu sa couverture incomplète, le budget administratif ne peut indiquer les besoins de caisse du gouvernement au cours de l'année à venir, besoins qui seront satisfaits par une variation de la dette et de l'encaisse. Le ministre des Finances obtient cet estimé en ajoutant au solde du budget administratif les besoins financiers non budgétaires qui incorporent les caisses spéciales et les prêts et avances aux différentes agences gouvernementales. De plus, au niveau fédéral, on doit tenir compte des montants qu'exigent les opérations de change. Le discours provincial du budget contient des données similaires pour le Québec ; cette année, le livre des crédits donne les déboursés extra-budgétaires à l'exclusion des opérations se rattachant à la dette. Ces déboursés n'étaient publiés auparavant que dans le discours du budget.

Herbert Stein faisait le commentaire suivant sur les différents concepts de budget :

*« ... a decision about budget concepts is not a neutral scientific decision about the clearest and most accurate way to present certain « facts ». The choice of a budget concept is a policy choice ; it reflects policy decisions and in turn influences policy decisions ».*²

Le budget selon les comptes nationaux est un sous-produit de la pensée keynésienne : en sont donc exclues les opérations qui affectent la liquidité du secteur privé plutôt que son activité de production, tels les prêts gouvernementaux au secteur privé (par exemple, les prêts de la Société centrale d'Hypothèques et de Logement) et les transactions sur le capital existant. Ces opérations n'affecteraient qu'« indirectement » la demande globale en

2. Statement of Herbert Stein, Congress of the United States. Subcommittee on Economy in Government. Joint Economic Committee. Hearing : « Review of Report of the President's Commission on Budgets Concepts », 90^e congrès, 1^{ère} session, 31 octobre et 2 novembre 1967. U.S. Government Printing Office, Washington, D.C., p. 42.

modifiant la liquidité du public et appartiendraient de ce fait au domaine de la politique monétaire. Le budget selon les comptes nationaux comprend donc les activités du secteur public qui affectent « directement » la demande globale, soit par les variations des achats de biens et services du secteur public ou par la variation du revenu disponible. C'est pour cette raison que ce budget comporte une couverture un peu moins étendue que celle du budget de caisse.

Avant la montée de l'« école monétariste », ces dernières années, la majorité des économistes qualifiaient le budget selon les comptes nationaux de budget économique ; il était perçu comme le meilleur indicateur de l'impact du secteur public sur le secteur privé³. Depuis 1964, le ministre des Finances estime ce budget pour la nouvelle année et le réconcilie avec l'estimé du budget administratif. De plus, c'est le seul budget qui est disponible à la fois pour l'année civile et pour l'année financière et aussi trimestriellement. On ne trouve cependant pas de données comparables pour chaque province.

Le quatrième budget disponible est publié par le Bureau fédéral de la Statistique une vingtaine de mois après la fin de l'année financière. Son intérêt principal est la répartition fonctionnelle des dépenses pour chaque niveau de gouvernement. Les dépenses et recettes au chapitre des régimes de retraite des fonctionnaires ne sont pas incluses dans ce budget.

Difficultés d'interprétation des budgets, tout particulièrement du budget administratif

L'inscription d'une recette ou d'une dépense peut se faire à différents moments : une dépense peut être comptabilisée au moment où elle est encourue, au moment où elle est effectuée et au moment où la marchandise est livrée. La différence entre une comptabilité d'exercice et une comptabilité de caisse peut être perçue comme un prêt sans intérêt : ainsi, l'entreprise qui réalise des

3. C'est à l'aide du budget selon les comptes nationaux que les économistes ont développé le concept de surplus budgétaire de plein emploi pour isoler les variations automatiques des mesures discrétionnaires afin de mieux apprécier la politique fiscale. Pour une application, voir *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité*, tome 2, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1966, pp. 82-98.

profits au cours d'un trimestre donné et qui ne verse l'impôt que deux mois plus tard reçoit un prêt d'une valeur égale à ce montant de la part du gouvernement. La différence entre une comptabilité d'exercice et une comptabilité de caisse n'est cependant pas considérable si le gouvernement ne retarde pas le paiement de ses factures et subventions et s'il verse des paiements fréquents pour les dépenses d'immobilisation. On verra, plus loin, quelques problèmes soulevés par le type de comptabilité présentement utilisé. Certains postes du budget des comptes nationaux, dont tout particulièrement l'impôt sur le revenu des sociétés, utilisent une comptabilité d'exercice. Les autres budgets se font presque exclusivement selon une comptabilité de caisse, à l'exception de la période intermédiaire de fin d'exercice dans le cas du budget administratif.

Les autorités accordent beaucoup plus d'importance au montant global du budget administratif et au surplus ou au déficit qui en résulte. Les économistes manifestent depuis longtemps leur opposition à ce choix. Nous illustrerons certains arguments invoqués par les économistes par des exemples tirés du budget québécois. En premier lieu, on l'a noté plus haut, le budget administratif n'inclut pas tout le secteur public, puisqu'il ne tient pas compte des caisses spéciales et des avances ou prêts aux différentes agences. Ainsi, les dépenses routières du ministère de la Voirie sont incluses, mais celles de l'Office des autoroutes en sont omises. Par la création d'agences ou de fonds spéciaux, le gouvernement peut réduire ses dépenses et ainsi minimiser l'impact apparent du secteur public sur l'économie.

Cette différence entre dépenses « budgétaires » et dépenses « extra-budgétaires » peut en outre amener le gouvernement à donner une image tronquée de son surplus ou de son déficit. Le dernier rapport de l'Auditeur de la province donne un exemple concret d'entrées comptables qui permettent de réduire formellement le déficit du budget administratif :

« L'Office des autoroutes n'est pas en mesure de payer l'intérêt sur les sommes qui lui sont avancées par le ministre des Finances. On continue cependant d'année en année à charger cette dépense à l'Office et à créditer pour autant le service de la dette de la Province. Pour l'année 1968-69 seulement, ces charges se sont élevées à \$14,536,824. Si l'on ajoute celles des années précédentes, on en arrive à un grand total de \$50,766,202

depuis le début et ce montant est inclus dans les avances de \$226,191,700 »⁴.

Le versement fictif d'intérêt de l'Office sert à diminuer les dépenses du service de la dette de la Province, tandis que l'avance d'un montant égal à l'Office des autoroutes est incorporée aux dépenses extra-budgétaires, et donc exclue du budget. Le simple jeu d'inscriptions comptables permet donc d'augmenter le surplus au compte ordinaire en 1968-1969 d'un montant de quatorze millions et demi. L'étude de Robert Will pour la Commission royale d'enquête sur la taxation a montré que le gouvernement fédéral a eu recours à diverses reprises à cette mise en œuvre pour modifier son déficit ou son surplus⁵ : on inscrivait à différents fonds des crédits qui ne correspondaient pas aux dépenses effectives ; on affectait simplement des réserves comptables.

On peut aussi fausser le solde du budget en retardant le paiement des factures ou des subventions pour différer l'inscription des dépenses. Depuis quelque temps déjà, le gouvernement québécois invite les commissions scolaires et les hôpitaux à emprunter à court terme, en bonne partie sur la garantie de subventions à venir. Les sommes engagées n'apparaissent nulle part, même pas dans les comptes publics ; elles peuvent pourtant atteindre un montant très appréciable.

En raison des « manipulations » auxquelles il peut se prêter pour transmettre l'image voulue de l'ampleur du déficit ou du surplus, le budget administratif ne saurait satisfaire les spécialistes des finances publiques comme indicateur de l'impact du secteur public sur l'économie. Mais alors, quel budget devrait s'appeler « le budget » ? Tel fut le mandat confié à une commission présidentielle américaine créée en 1967⁶.

Les économistes « keynésiens » préféreraient le budget selon les comptes nationaux, tandis que ceux qui privilégient les aspects monétaires optaient plutôt pour le budget de caisse. La commission

4. Gouvernement du Québec, *Comptes publics de la province de Québec 1968-69*, Éditeur officiel du Québec, Québec, 1970, p. 16.

5. Robert M. Will, *op. cit.*, pp. 46-50.

6. *Report of the President's Commission on Budget Concepts*, U.S. Government Printing Office, Washington, D.C., 1967, 109 pp. Pour un résumé, voir J. Scherer, « The Report of the President's Commission on Budget Concepts: A Review », *Federal Reserve Bank of New York Monthly Review*, décembre 1967, pp. 231-238.

recommanda l'adoption d'un budget ayant la couverture la plus exhaustive, soit à peu de choses près le budget de caisse, mais fondé sur une comptabilité d'exercice. Aux États-Unis, l'importance du budget militaire entraîne une différence appréciable dans l'enregistrement des dépenses suivant le type de comptabilité utilisé : l'impact réel des dépenses militaires sur la demande globale ne se produit sûrement pas au moment de la livraison.

Le dernier budget du gouvernement américain pour l'année fiscale 1971 adopte le cadre général proposé par la Commission, les recettes et les déboursés étant divisés en deux comptes : le compte des dépenses et le compte des prêts⁷. Cependant, contrairement au vœu de la Commission, la comptabilité de caisse fut maintenue, à l'exception des paiements d'intérêt sur la dette publique.

Suggestions pour les documents québécois

Après avoir passé en revue les différentes sortes de budget et certaines difficultés d'interprétation qu'ils soulèvent, que pouvons-nous suggérer pour les documents budgétaires québécois? Tout d'abord, il y aurait certainement place pour plus d'analyse dans le livre des crédits : présentement, ce n'est qu'une série de chiffres qui ne permettent même pas d'établir la comparaison d'une année à l'autre. Ainsi, pour l'année 1970-1971, il y a un transfert de dépenses de l'ordre de vingt millions de dollars du ministère de la Santé à la Régie de l'assurance-maladie. Il n'y a aucune note pour expliciter ce transfert dans le livre des crédits tel que publié. On doit espérer que l'implantation progressive d'une forme de budget-programme fera disparaître la sécheresse de ce document.

Il devient impérieux d'étendre la couverture du budget ; l'objectif peut se réaliser de différentes façons comme, par exemple, par l'addition d'annexes pour les postes qui ne peuvent être intégrés aux estimés principaux. Même si le contrôle du législateur sur les différentes agences de la Couronne n'est qu'indirect, comme c'est d'ailleurs le cas des crédits statutaires, de telles annexes permet-

7. La Commission avait recommandé qu'on impute au compte des dépenses la partie subvention des prêts gouvernementaux ; de la sorte, le compte des prêts indiquerait l'activité gouvernementale qui serait purement celle d'une institution financière.

traient sûrement une meilleure évaluation de l'impact du secteur public sur l'économie. Comme on l'a noté ci-dessus, l'analyse économique ne saurait voir de différence entre une route construite par le ministère de la Voirie et la même route construite par l'Office des autoroutes. Bien que le contrôle de la législature soit l'objectif principal du budget administratif, il est toujours loisible au gouvernement d'adapter les documents pour satisfaire concurremment à plus d'un objectif, dont une information plus complète sur le secteur public. De plus, si on adopte une comptabilité de caisse, il importe d'indiquer explicitement les comptes et subventions à payer et à recevoir. À ce sujet, l'expérience récente doit servir de leçon.

Les recettes et les déboursés de la Régie des rentes devraient être intégrées aux documents budgétaires. C'est ce qui se fait aux États-Unis pour le Social Security Administration. Le solde total ne serait pas affecté, si on compte comme déboursés les versements de la Régie à la Caisse de dépôts et placements. On pourrait ainsi à l'avenir observer de plus près l'importance grandissante des prestations au régime de retraite relativement aux nouveaux dépôts. Le problème se porte maintenant sur la Caisse de dépôts qui est exclue des documents budgétaires.

Les estimés des recettes de tous les discours du budget souffrent d'un mal très répandu, la fausse précision. Personne n'ignore que le rendement anticipé des différentes taxes est fonction de l'activité économique de l'année à venir⁸ et certaines études récentes montrent que les économistes n'ont pas encore trouvé en ce domaine comme dans bien d'autres la boule de cristal magique. Ces deux résultats tirés de l'étude de Victor Zarnowitz le confirment :

« The mean absolute error of about \$10 billion (for the forecasts of gross national product for the year ahead) amounts to no more than 2 per cent of the average level of GNP in that period, but to a much larger fraction — approximately 40 per cent — of the average year to year change in GNP. Since the forecasting of changes is the primary objective of short-term forecasting, the latter percentage is the more significant measure of the degree of success or failure... »

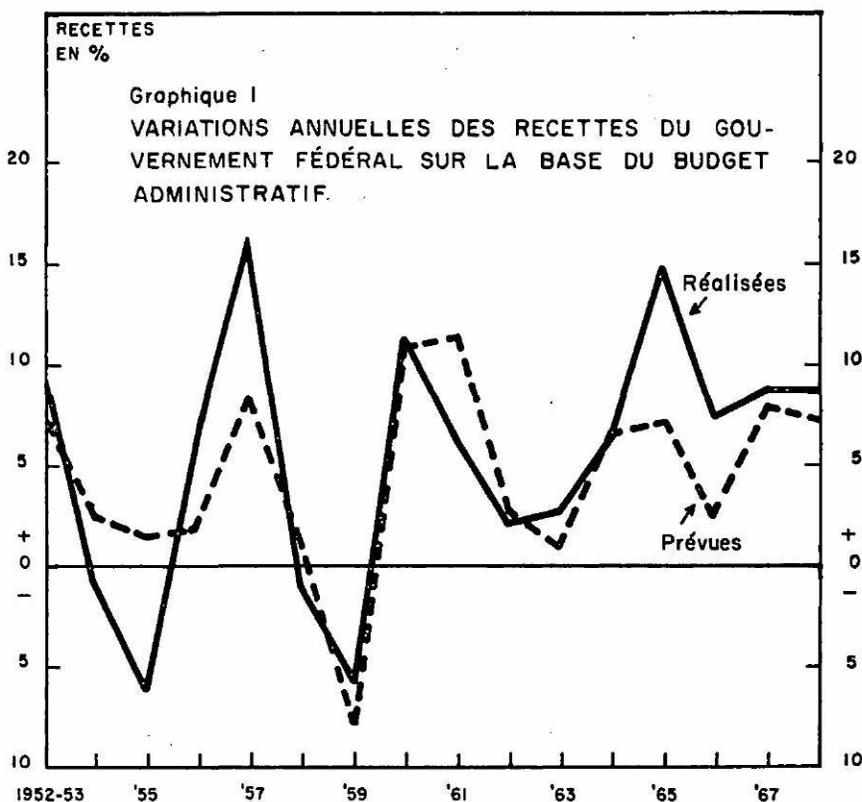
8. Pour connaître la méthodologie utilisée par le fédéral pour les prévisions de recettes, consulter C.D.P. Bernier, « Forecasting the Yield of the Federal Taxes », *Canadian Tax Journal*, XVI, 6, nov.-déc. 1968, pp. 491-512.

CRITIQUE DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

« Forecasts for four quarters or more ahead are generally not superior to extrapolations of the recent trend (measured simply by the average rate of change) »⁹.

Les graphiques 1 et 2 reflètent la valeur des prévisions de revenus et de dépenses des différents discours du budget fédéraux.

Serait-ce être trop idéaliste que de suggérer que les autorités en viennent à indiquer explicitement un écart dans les estimations des recettes fiscales, ce qui serait de nature à donner une meilleure information que l'unique estimé actuel. La fausse précision s'en



SOURCE : F. H. Leacy, « Economic Forecasts », Communication présentée au 41^{ème} Congrès annuel de l'Association canadienne d'Économique, Winnipeg, les 3, 4, 5 juin 1970.

NOTE : Il s'agit de l'année fiscale. Les graphiques 1 et 2 ont la même source.

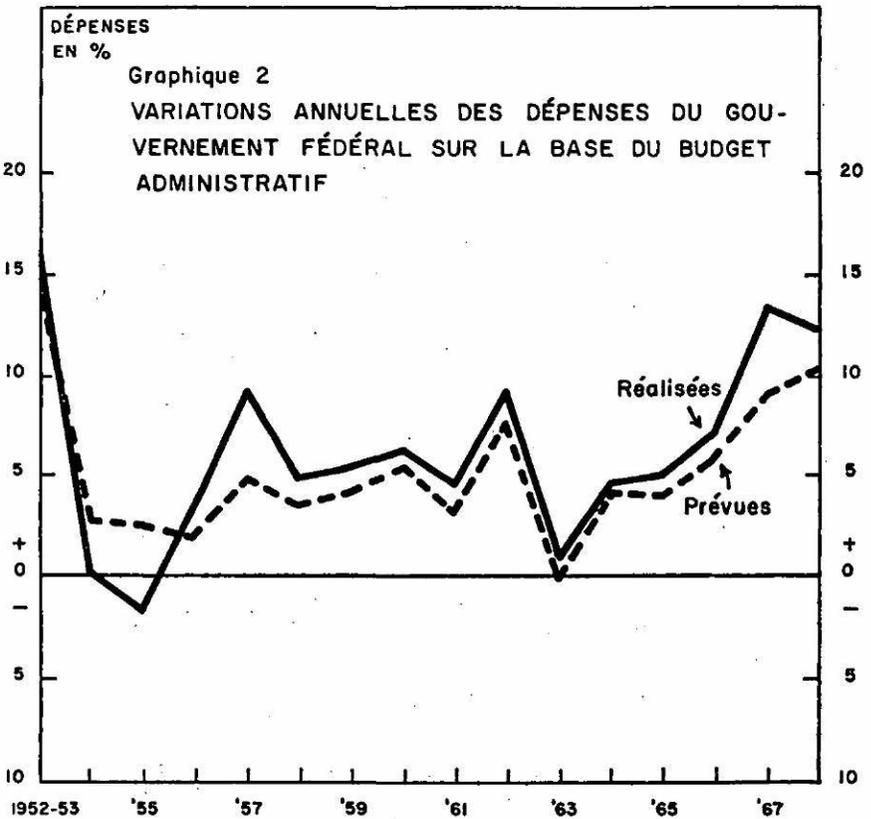
9. Victor Zarnowitz, *An Appraisal of Short-Term Economic Forecasts*, Occasional Paper 104, National Bureau of Economic Research, New-York, 1967, pp. 4 et 6.

trouverait supprimée. Dans le même ordre d'idée, le ministre des Finances pourrait au milieu de l'année reviser ses estimés du discours du budget. Le public pourrait s'habituer rapidement à cette réforme.

Distinctions entre le compte ordinaire et le compte capital

La distinction actuelle entre dépenses ordinaires et dépenses d'immobilisation devrait-elle être conservée dans les estimés budgétaires? Le bien-fondé de cette distinction ne fait aucun doute, mais on devrait en étendre l'application. Le fédéral publie un tableau résumé dans le livre bleu, pour chaque ministère ou organisme, des dépenses de fonctionnement, d'investissement et des subventions et contributions; il ajoute ensuite une quatrième colonne qui comprend les prêts, les placements et les avances qui n'entrent pas dans les dépenses budgétaires. Le provincial devrait suivre cette voie dans la publication de ses estimés.

Le discours du budget québécois émet implicitement la propo-



sition suivante : en saine administration, le gouvernement doit maintenir un surplus au compte ordinaire et peut recourir à l'emprunt pour ses dépenses d'immobilisation ; l'immobilisation est ainsi perçue comme engendrant ses bénéfices dans l'avenir, si bien que l'emprunt permettra d'en étaler le fardeau.

La tentation subsiste cependant pour l'administration d'inscrire des dépenses de fonctionnement au compte capital de façon à afficher un surplus au compte ordinaire. C'est précisément ce que rappelait l'Auditeur dans son dernier rapport :

« Il y aurait sûrement lieu de restreindre la latitude laissée par le budget dans ce domaine aux divers ministères et de capitaliser exclusivement l'achat et la construction d'immeubles de nature quasi permanente comme les ponts, les routes, les grands édifices, en se rappelant que la Province n'amortit son actif qu'à raison de 1% par année »¹⁰.

Le choix du taux de dépréciation est plus ou moins arbitraire. Quelle est la durée d'une route ? Grâce à un entretien approprié, sa vie peut même être infinie, surtout si on ignore les progrès technologiques. Le meilleur estimé cependant pourrait se situer entre 50 et 75 ans. Par ailleurs, l'utilisation d'un taux de dépréciation de 1 p.c. doit rendre les autorités très sévères dans la délimitation des dépenses d'ordre capital. Si on avait recours à plus d'un taux, on pourrait étendre l'application de principe.

Dans un monde parfait, tout investissement, privé ou public, ne doit être entrepris que si le taux de rendement interne n'est pas inférieur au taux marginal de préférence temporelle des individus¹¹. Cette proposition est valable quelle que soit la méthode de financement, par emprunt ou par taxe. Par l'emprunt, le gouvernement a cependant la possibilité de déplacer le fardeau de l'investissement dans le temps¹² ; l'emprunt externe, par exemple, permet

10. Gouvernement du Québec, *op. cit.*, p. 20.

11. Une littérature abondante mais de plus en plus compliquée étudie le prix du temps qu'il faut utiliser dans le concret où il existe différentes imperfections (théorie du moindre mal). On peut consulter sur le sujet les textes d'Arrow, de Harberger et de Reuber dans G.G. Somers et W.D. Wood, éd., *Cost-Benefit Analysis of Manpower Policies*, Industrial Relations Centre, Queen's University, Kingston, Ont., 1969, pp. 56-94.

12. On trouvera un excellent et très court résumé de toute la question dans le compte rendu de Richard Musgrave du volume édité par J.M. Ferguson, *Public Debt and Future Generations* dans l'*American Economic Review*, vol. LV, no 5, partie I, décembre 1965, pp. 1226-1228.

aux contribuables de ne pas réduire leur consommation au moment de l'investissement.

Pourquoi ne pas inclure au compte capital les subventions à la formation de capital ? Les subventions aux commissions scolaires pour achat, construction et transformation d'écoles représentent chaque année un montant appréciable de plus de 60 millions de dollars et sont incorporées aux dépenses ordinaires. Est-ce seulement le fait légal qu'une autre administration assume la tâche qui justifie cette pratique ?

Cependant, il demeure que pour connaître l'impact réel du secteur public sur la formation du capital, par conséquent sur la croissance, il ne faut pas se limiter au seul volet des dépenses. Les taxes, certaines plus que d'autres, ont un effet dépressif sur l'investissement. Les connaissances actuelles sur les incidences de la taxation ne permettent pas d'évaluation rigoureuse de l'effet des différentes taxes sur la formation de capital.

Conclusion

Les documents budgétaires doivent procurer une information plus complète qu'actuellement sur l'activité gouvernementale de l'année à venir. Le présent texte a décrit les différents budgets, soulevé certaines questions d'interprétation des données agrégées et a essayé d'indiquer quelques voies de solution. Si, autant par ses aspects obscurs que par les éclaircissements qu'il apporte, il contribue à éveiller l'intérêt du lecteur à l'endroit de ces documents, il aura rempli sa fonction principale. Il est impérieux de stimuler l'étude en profondeur des documents budgétaires.

Gérard BÉLANGER,
*professeur du Département d'économie,
 Université Laval.*